

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DR. BECKMANN BLANC & HYGIÈNE

Version:3

Date de révision: 13/03/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: DR. BECKMANN BLANC & HYGIÈNE
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: detacheur pour les textiles(500Gg) ne pas utiliser sur la laine et la soie
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Société Delta Pronatura France
165 avenue du Général de Gaulle
F-33160 ST MEDARD EN JALLES
France
Tél: +33 (0)5 47 50 11 17
Télécopie: +33 (0)5 47 50 11 29
Courriel: info@delta-pronatura.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
B - Centre Antipoisons Tél: +32(0) 70.245.245
1. 5. Formule: DP033/3-014-20
1. 6. N° code du produit: 4008455446615

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Irr. oc. 2 / H319 *

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Attention

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

2. 2. 2. Mention de danger: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2. 2. 3. Prévention: P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux

2. 2. 4. Intervention: P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2. 3. Information(s) complémentaire(s):

• Par mesure de sécurité, utiliser uniquement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi.

• Parmi autres ingrédients contient

- 15-30% agents de blanchiment oxygénés

< 5% agent de surface anioniques, non ioniques

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DR. BECKMANN BLANC & HYGIÈNE

Version:3

Date de révision:13/03/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- parfum

- azurants optiques

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

• P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

• P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

• P261 - Éviter de respirer les poussières

• Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

2. 4. Autres dangers:

Réagit au contact de: l' eau en libérant de l'oxygène actif avec Réaction exothermique
La solution dans l'eau est une base faible.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: Mélange sec de sels minéraux dont agent de blanchiment oxygéné avec traces agents de surface et parfum
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:
- percarbonate de sodium
 - N° CE: 239-707-6 - N° CAS: 15630-89-4
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457268-30-XXXX
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 15 < C <= 20
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH03 * Mat. sol. comb. 3 - H272
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
 - * SGH05 * Lés. oc. 1 - H318 si > 25%
 - carbonate de sodium
 - N° Id: 011-005-00-2 - N° CE: 207-838-8 - N° CAS: 497-19-8
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485498-19-XXXX
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Irr. oc. 2 - H319
 - azurant optique FWA 5
 - N° CE: 248-421-0 - N° CAS: 27344-41-8
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119533064-49-XXXX

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DR. BECKMANN BLANC & HYGIÈNE

Version:3

Date de révision: 13/03/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH07 * Irr. oc. 2 - H319

• Sulphonate de sodium - Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide

- N° CE: 932-051-8

- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119565112-48-xxxx

- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH07 * Irr. cut. 2 - H315

* SGH05 * Lés. oc. 1 - H318

* Tox. aq. chron. 3 - H412

• Alcool gras C12C14 éthoxylé 7 OE

- N° CE: 500-213-3 - N° CAS: 68439-50-9

- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302

* SGH05 * Lés. oc. 1 - H318

• verdox

- N° CE: 201-828-7 - N° CAS: 88-41-5

- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411

• TETRAHYDROLINALOOL

- N° CE: 201-133-9 - N° CAS: 78-69-3

- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH07 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319

• dihydroxymercenol

- N° CE: 242-362-4 - N° CAS: 18479-58-8

- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457274-37-XXXX

- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH07 * Irr. oc. 2 - H319 * Irr. oc. 2A

• Verdyl propionate

- N° CE: 272-805-7 - N° CAS: 68912-13-0

- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411

• Tetra hydro-2- isobutyl-4- methyl-puran 4 ol - OTNE

- N° CE: 259-174-3 - N° CAS: 54464-57-2

- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489989-04

- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH07 * Sens. cut. 1 - H317 * Irr. cut. 2 - H315

* SGH09 * Tox. aq. chron. 1 - H410

• Hexyl salicylate

- N° CE: 228-408-6 - N° CAS: 6259-76-3

- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH07 * Sens. cut. 1 - H317 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319

* SGH09 * Tox. aq. chron. 1 - H410

• citronnellol

- N° CE: 203-375-0 - N° CAS: 106-22-9

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DR. BECKMANN BLANC & HYGIÈNE

Version:3

Date de révision:13/03/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119453995-23-XXXX
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH07 * Sens. cut. 1 - H317 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319

- butylphényl méthylpropional
- N° CE: 201-289-8 - N° CAS: 80-54-6
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302 * Sens. cut. 1 - H317 * Irr. cut. 2 - H315
- * SGH08 * Repr. 2 - H361
- * SGH09 * Tox. aq. chron. 1 - H410

- Cyclamen aldéhyde
- N° CE: 203-161-7 - N° CAS: 103-95-7
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH07 * Sens. cut. 1 - H317 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319
- * Tox. aq. chron. 3 - H412

- 4-ter-butyl cyclohexyl acétate
- N° CE: 250-954-9 - N° CAS: 32210-23-4
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119976286-24
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH07 * Sens. cut. 1B - H317
- * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411

- cis-4-Isopropylcyclohexylmethanol
- N° CE: 237-539-8 - N° CAS: 13828-37-0
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH07 * Sens. cut. 1 - H317
- * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411

- aldéhyde C12
- N° CAS: 112-54-9
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH07 * Sens. cut. 1B - H317 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319

- 2-méthyl undecanal
- N° CE: 203-765-0 - N° CAS: 110-41-8
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH07 * Sens. cut. 1B - H317 * Irr. cut. 2 - H315
- * Tox. aq. chron. 3 - H412

- acétate de benzyle
- N° CE: 205-399-7 - N° CAS: 140-11-4
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119638272-42- XXXX
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * Tox. aq. chron. 3 - H412

- octahydrohexaméthyl naphthoxirène
- N° CE: 426-970-9 - N° CAS: 94400-98-3
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-0000017336-70-0001
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH09 * Tox. aq. chron. 1 - H410

- géranol

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DR. BECKMANN BLANC & HYGIÈNE

Version:3

Date de révision:13/03/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- N° CE: 203-377-1 - N° CAS: 106-24-1
- Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119552430-49-0000
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Sens. cut. 1 - H317 * Irr. cut. 2 - H315
* SGH05 * Lés. oc. 1 - H318

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
4. 1. 2. Inhalation: En cas de inhalation de poussières : se moucher
Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Laver à l'eau et au savon par précaution.
En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Risque de dégraisser la peau. irritation légère de la peau
4. 2. 3. Contact avec les yeux: irritation intense, larmoiement, rougeur des yeux, gonflement des paupières.
Les poussières peuvent causer une irritation mécanique des yeux
4. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: Le produit lui-même ne brûle pas.
En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Se décompose sous forme d'oxygène qui active le feu.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DR. BECKMANN BLANC & HYGIÈNE

Version:3

Date de révision: 13/03/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s): | Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | PAS d'eau. Sur produit sec, sauf en cas d'incendie |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.
Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.
Rincer abondamment à l'eau les surfaces contaminées. |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | La manipulation du produit ne requière pas de mesures de précaution spéciales.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter de laisser la poussière se répandre.
Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.
Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Éviter la formation de poussière. |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.
Tenir le récipient bien fermé pour éviter toute absorption d'humidité. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Conserver hors de la portée des enfants. Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. |
| 7. 2. 2. Condition(s) de stockage: | Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles.
Conserver à une température ne dépassant pas (°C): 40 |
| 7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | acides, matières organiques, métaux qui en présence d'eau réagissent violemment avec le percarbonate de sodium (dégagement d'oxygène) |
| 7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | de même nature que celui d'origine |
| 7. 2. 5. Matériaux d'emballage non adaptés: | Éviter les emballages métalliques non protégés. |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | Par mesure de sécurité, utiliser uniquement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi.
Produit ménager |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DR. BECKMANN BLANC & HYGIÈNE

Version:3

Date de révision: 13/03/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

8. 2. 2. Protection des mains: gants en PVC ou autre matière plastique

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié

8. 2. 4. Protection des yeux: lunettes de sécurité avec protections latérales

8. 2. 5. Protection individuelle: Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.
Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.
Utiliser la ventilation adéquate.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: poudre

9. 1. 2. Couleur: blanc

9. 1. 3. Odeur: caractéristique

9. 1. 4. PH: Non déterminé.

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non applicable.

9. 1. 6. Point d'éclair: Non applicable.

9. 1. 7. Température de décomposition: décomposition auto-accélérée pour le percarbonate avec libération d'oxygène à partir de 50°C

9. 1. 8. Limites d'explosivité: Non applicable.

9. 1. 9. Propriété(s) comburante(s): Produit non comburant en terme de préparations dangereuses avec le test A17 répondant négativement sur une préparation plus concentrée en percarbonate.

9. 1. 10. Pression de vapeur: Non applicable.

9. 1. 11. Densité gazeuse: Non applicable.

9. 1. 12. Densité relative (eau = 1): Non applicable.

9. 1. 13. Masse volumique apparente: 1100 g/L

9. 1. 14. Viscosité: Non applicable.

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: poudre complètement soluble

9. 2. 2. Liposolubilité: Données non disponibles.

9. 2. 3. Solubilité aux solvants: Données non disponibles.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: le produits présente des propriétés oxydante. Eviter tout contact avec des matières oxydables organiques ou inorganiques.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DR. BECKMANN BLANC & HYGIÈNE

Version:3

Date de révision: 13/03/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

10. 2. Stabilité chimique:	Stable en conditions normales.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	le produit se décompose s'il est chauffé à 50°C ou plus et à l'humidité
10. 4. Conditions à éviter:	Se décompose si humide. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
10. 5. Matières incompatibles:	eau acides bases agents réducteurs sels de métaux lourds matières organiques matières inflammables
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	La substance se décompose au contact de surfaces chaudes ou de flammes en formant: de l'oxygène

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Les poussières et les fumées peuvent provoquer chez les personnes particulièrement sensibles, une irritation des yeux, du nez ou de la gorge. Ils devront prendre des précautions adéquates.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	- CARBONATE DE SODIUM CL50/inhalation/ 2h cochon d'inde : 0.8mg/l CL50/inhalation/2h/souris = 1.2mg/l - CARBONATE PEROXYHYDRATE (PERCARBONATE DE SODIUM) CL50/inhalation/4h/rat = Données non disponibles.
11. 2. 2. Contact avec la peau:	- CARBONATE DE SODIUM DL50/cutanée/rat = Pas d'irritation de la peau. - CARBONATE PEROXYHYDRATE (PERCARBONATE DE SODIUM) DL50/cutanée/lapin = >2000 mg/kg
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	- CARBONATE DE SODIUM effet irritant - CARBONATE PEROXYHYDRATE (PERCARBONATE DE SODIUM) effet corrosif
11. 2. 4. Ingestion:	- CARBONATE DE SODIUM DL50/orale/rat = 2800mg/kg - CARBONATE PEROXYHYDRATE (PERCARBONATE DE SODIUM) DL50/orale/rat = 1334 mg/kg - ATE calculé mélange >2000mg/kg
11. 3. Sensibilisation:	Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée. Les allergènes contenus sont largement inférieurs au seuil de déclenchement.
11. 4. Toxicité chronique:	Pas disponible.
11. 5. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissante du produit. concernant les poussières: Un contact répété peut conduire à une affection durable des voies respiratoires. Une exposition répétée ou prolongée des voies respiratoires peut causer de l'asthme.
11. 6. Information(s) supplémentaire(s):	pour le percarbonate - Acute / short-term exposure - local effects Dermal DN(M)EL DNEL (Derived No Effect Level)6.4 mg/cm² - Long-term exposure - local effects

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DR. BECKMANN BLANC & HYGIÈNE

Version:3

Date de révision: 13/03/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

Dermal DN(M)EL
DNEL (Derived No Effect Level)6.4 mg/cm²

pour le carbonate :
Acute / short-term exposure - local effects
Inhalation DN(M)EL
DNEL (Derived No Effect Level)10 mg/m³

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Le produit ne peut pas se répandre dans les égouts ou eaux superficielles. Seules les eaux de lavage lors d'un incendie pourraient rejoindre l'environnement.
A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.
12. 2. Persistance et dégradabilité: Facilement biodégradable.
Recommandation CESIO /AISE : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relative aux détergents. Les données prouvant cette affirmation
12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Pas de bio-accumulation.
12. 4. Mobilité dans le sol: Pas d'information disponible au sujet du produit.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non applicable.
12. 6. Autres effets néfastes: le produit ne contient pas d'halogènes sous forme de composé organique (AOx)
12. 6. 1. Toxicité aquatique: Pour le percarbonate :
PNEC aqua (freshwater)0.035 mg/L
PNEC STP16.24 mg/L
Toxicité à court terme :pour le percarbonate
CL50 96H(Pimephales promelas) based on mortality was : 70.7 mg/L
CE50 (48h) DAPHNIES : 4.9mg/l
Toxicité à long terme pour le percarbonate : NOEC96h. = 7.4 mg/L
- Pour le carbonate de sodium :
toxicité court terme poisson Lepomis macrochirus : EC50 96H / 300 mg/l
CE50 (48h) DAPHNIES 200mg/l
NOEC : 14 mg/l
12. 7. Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Recueillir soigneusement les résidus.
13. 2. Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): Catalogue européen des déchets : 20 01 29 détergents contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
14. 2. Numéro ONU: Non applicable.
14. 6. Dangers pour l'environnement: voir point 12

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DR. BECKMANN BLANC & HYGIÈNE

Version:3

Date de révision: 13/03/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: aucun

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: réglementation ICPE code 1510
Règlement détergent 648-20004
TGAP

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Non applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Les informations données dans cette fiche sont requises aux termes de
- annexe VI règlement 1272/2008 & adaptations
- CLP 1272/2008 & adaptations

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

16. 3. Avis ou remarques importantes: Aucune responsabilité ne sera acceptée quoiqu'il arrive, survenant suite à l'utilisation de cette information.
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

16. 4. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

16. 5. 1. Date de la première édition: 12/10/2016

16. 5. 2. Date de la révision précédente: 09/01/2019

16. 5. 3. Date de révision: 13/03/2020

16. 5. 4. Version: 3

16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°: 2-3-11-16

16. 6. Réalisé par: sds